

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 432

présenté par  
Mme Le Dain

-----

**ARTICLE 3 TER**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et le drapeau tricolore »

les mots :

« le drapeau tricolore et le drapeau de l'Union européenne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans les cérémonies officielles, de moins en moins d'adultes et de jeunes connaissent les termes de l'hymne national qui font référence à l'histoire de notre pays et de notre République, c'est le rôle de l'école publique que de l'enseigner.